

Pratique linguistique et discours métalinguistique :
Que vaut le discours du sujet parlant sur sa langue ou celles pratiquées
dans son entourage ?

Mortéza MAHMOUDIAN

Université de Lausanne

0. Synopsis

Que fait-on quand on enquête sur des langues ? De quelles prémisses part-on ? Et quelle valeur peut-on, doit-on attribuer aux dires ou aux réactions des informateurs ? Ce sont des questions qui se posent lors de l'élaboration des techniques dans une enquête. Elles reviennent aussi quand on procède à l'interprétation des données recueillies.

Le linguiste qui procède à l'enquête (par questionnaire) part du principe que l'observation directe des faits d'une langue n'est pas toujours possible ; et il cherche une solution alternative dans le recours à l'intuition du sujet parlant. La confrontation des deux techniques d'observation – enquête et corpus – permet d'en faire ressortir les failles respectives. Peut-on en conclure à l'inanité de toute technique d'observation (dans la mesure où celles-ci contiennent peu ou prou des données provenant de corpus ou d'enquête au sens large du terme) ? Le problème est mal posé quand on vise l'objectivité absolue et la conformité totale de la description à son objet mais une conception relative de la structure linguistique permet, sinon de mesurer, du moins d'apprécier l'adéquation de techniques données à des situations précises, et les limites de la validité des résultats obtenus par leur application. Noter qu'ici, l'accent est mis sur l'enquête par questionnaire.

I. De quelques problèmes généraux

1. Position du problème

Le problème des techniques adéquates à une description objective des faits linguistiques n'a rien perdu de son actualité, même si sous certains aspects – terminologie, centres d'intérêt, etc. – le débat s'est déplacé. En schématisant, on peut dire que la polémique oppose souvent deux thèses : celle qui considère l'observation directe des faits linguistiques comme l'unique moyen

pour accéder à une connaissance scientifique des langues d'une part, et de l'autre la thèse qui prend l'intuition du sujet parlant comme le seul accès valable aux faits de langues¹. C'est là – on l'aura reconnu – le débat entre les tenants de deux techniques d'observation : corpus et enquête. La confrontation des deux techniques d'observation permet d'en faire ressortir les failles.

On a souvent relevé deux inconvénients majeurs à propos de la collection de données qu'est un corpus : les éléments contenus dans un corpus ne révèlent pas tous les règles qui constituent la structure, et en tant que tels, ne relèvent pas tous de la langue ; et ils ne représentent pas tout ce qui est possible dans la langue à l'étude.

Quant à l'enquête par questionnaire, le grief le plus fréquemment avancé est que le langage est certes un produit de l'activité des sujets parlants mais rien ne permet d'en conclure que le sujet a conscience des éléments linguistiques qu'il produit (ou perçoit) et encore moins qu'il en connaît la structure. Cette objection peut être illustrée par l'exemple des traits distinctifs (des phonèmes) dont la pertinence est acquise, mais qu'on ne saurait mettre en évidence par recours au jugement intuitif du sujet parlant.

En soi, les deux critiques sont pertinentes. Peut-on en conclure à l'inanité des deux techniques d'observation ? Et par voie de conséquence à l'impossibilité d'une connaissance objective ? Non. Que de nombreux exemples viennent étayer les deux critiques est incontestable, mais ne montre qu'une chose : si nous suivons ce chemin, nous ne parviendrons pas à dégager la structure linguistique ; or, c'est le but que nous nous sommes fixé en tant que linguistes. Mais le défaut peut avoir sa cause dans la façon dont nous avons conçu la structure des langues, et l'objectif que nous nous sommes assigné. Dès lors, pour que le débat sur les techniques d'observation soit concluant, un retour est nécessaire aux prémisses qui les sous-tendent.

2. Deux paradoxes

Un des problèmes majeurs auxquels est confrontée la linguistique du terrain est que l'observation ne fait pas toujours ni nécessairement apparaître toute la réalité linguistique ; il faut donc avoir recours à l'intuition du sujet parlant. D'autre part, l'intuition du sujet parlant n'est pas toujours fiable ; force est donc de l'évaluer par l'observation du comportement. C'est là un double paradoxe : le « corpusien » pur et dur déclare, dans

¹ Ce sont des positions extrêmes certes. Mais leur examen permet de voir sous un jour nouveau les positions plus nuancées.

l'énoncé de ses principes théoriques, les données intuitives (dites aussi introspectives ou subjectives) non valables. Il est cependant amené à les prendre en compte. Que ces données proviennent généralement de l'introspection d'un informateur ou de celle du descripteur lui-même ne change rien à leur nature intuitive¹.

Prenons comme exemple l'analyse phonologique : les paires minimales – qui accréditent l'opposition entre phonèmes – sont-elles testées dans l'usage effectif ? Ne sont-elles pas généralement retenues sur la foi des sens différents que leur attribue l'informateur (/ba/ signifie autre chose que /pa/ et /bo/ autre chose que /po/) ?

L'« enquêteur » orthodoxe, à son tour, se trouve enfermé dans une situation paradoxale : il déclare en théorie le corpus nul et non avénu. Néanmoins, l'enquête qu'il entreprend part des faits observés dans l'usage effectif d'une langue. S'il y a un intérêt à faire une enquête sur la pertinence du degré d'aperture des voyelles, c'est parce que l'on observe que de deux sujets parlant la même langue, l'un distingue /kle/ 'clef' et /klɛ/ 'claire' alors que l'autre les confond.

Le constat qui s'impose est que tout en voulant suivre une méthode « pure », le descripteur – quand il s'occupe du terrain – prend la liberté d'utiliser des moyens qu'il rejette en théorie. Cette dérive est-elle inévitable ? La « pureté » méthodologique est-elle un leurre ? Ces paradoxes sont dus à la conception même de la langue et de sa structure. Tant qu'on conçoit une langue comme une structure formelle, il est normal qu'on attende que la technique descriptive livre une structure conforme aux principes énoncés. Normal aussi de rejeter toute technique conduisant à une structure relative présentant variation et hétérogénéité. Mais ce rejet n'a plus aucun fondement dès lors qu'on admet que toute structure linguistique intègre des variations. Et l'appréciation des techniques d'observation et de description doit être réexaminée, fondée sur de nouvelles bases.

3. Critique des critiques

Une critique constructive se doit de prendre acte des cas où une technique descriptive réussit comme des cas où elle échoue ; et de chercher les raisons de l'échec et de la réussite. Or, le débat corpus *vs* enquête a ceci de déconcertant que les censeurs de chaque bord s'arrêtent sur les aspects négatifs de la technique adoptée par les adversaires, en passant sous silence les éléments

¹ Même si ces données sont présentées comme des faits comportementaux, elles émanent en réalité de la fiction d'un linguiste descripteur. C'est le cas de Bloomfield, Hockett ou Gleason pour ne citer que des classiques.

positifs, les résultats convaincants. Il n'est qu'à considérer le choix des exemples. Pour montrer la non pertinence des jugements intuitifs du sujet parlant, Bloomfield prend l'exemple de *straw-* de *strawberry* 'fraise' ; et constate qu'il est difficile pour le linguiste de dire s'il a le même sens que *straw-* de *strawflower* 'immortel, *helicrusum bracteatum*' ou de *straw* 'paille'. « Si nous le demandons aux locuteurs, écrit-il, ils répondront tantôt d'une façon tantôt d'une autre ; ils ne sont pas plus capables de le dire que nous. »¹

Soit. Mais linguistes et locuteurs rencontreraient-ils les mêmes difficultés quand la question serait de savoir si *house* a le même sens dans *look at the big house* 'regarde la grande maison', *her house was beautiful* 'sa maison était belle' ou *he ruined the house* 'il a détruit la maison' ? Si non – comme il est permis de le croire sur la foi de nombreuses enquêtes en sémantique –, à quoi tient cette différence ? Qu'est-ce qui fait que dans certains cas, les locuteurs manifestent des réactions intuitives convergentes (d'un individu à l'autre) et constantes (auprès du même individu) ? Considérer comme pertinente une telle question irait à l'encontre du dogme de structure formelle. Ce serait admettre que les parties constitutives d'une langue ne seraient pas dotées d'une structure également rigide ; elles n'auraient pas le même comportement ; une technique applicable à une partie de la structure linguistique peut ne pas l'être à une autre.

On peut en dire autant du camp adverse : les deux critiques adressées au corpus revêtent le même caractère excessif. Le corpus contiendrait des éléments ne relevant pas de la structure de la langue (tels que phrases inachevées, constructions fautives, ...), et, étant lacunaire, ne saurait être représentatif de la structure².

Mais le corpus n'a-t-il aucun intérêt ? L'affirmer serait partir du sacro-saint principe de structure formelle ; ce serait admettre qu'une technique descriptive n'est valable que si elle est applicable à toute la structure sans restriction aucune. En se libérant des dogmes, le linguiste peut ramener les deux griefs à leur juste mesure. Ainsi, il est possible d'apprécier la part des phénomènes supposés agrammaticaux dans un corpus. Des recherches montrent qu'ils n'y occupent qu'une place modeste³. Cela permet de considérer le corpus – mis à part des exceptions en nombre limité – comme reflet de la structure de la langue, du moins au niveau de la structure élémentaire. (Par structure élémentaire ou centrale, on entend la partie de la structure d'une langue qui est acquise très tôt, a une haute fréquence dans l'usage, est de grande extension dans

1 Cf. BLOOMFIELD, Léonard, 1970, *Le langage*, Paris, Payot, § 10.1.

2 CHOMSKY, Noam, 1971, *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Le Seuil.

3 LABOV, William, 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, ch. 8.

la communauté linguistique, et dont les régularités sont fort contraignantes ; à l'opposé, la structure marginale se caractérise par son acquisition tardive, sa basse fréquence, ses variations sociales et ses règles souples, malléables.) D'autres recherches montrent qu'au-delà de certaines limites, des corpus de taille différente font apparaître une structure syntaxique relativement analogue ; en ce que les schèmes syntaxiques sont sensiblement les mêmes, et présentent – du point de vue statistique – une hiérarchie assez semblable¹. Bref, le recours au corpus permet d'atteindre les zones centrales de la structure, mais non les marges.

L'observation par enquête est, elle aussi, susceptible d'une évaluation nuancée. Elle a certes l'avantage de combler les lacunes des matériaux réunis dans un corpus ; elle présente en revanche un inconvénient non négligeable : en puisant dans l'intuition du sujet parlant, nous risquons d'obtenir pêle-mêle des données relevant tantôt de la structure élémentaire, tantôt des zones marginales de la structure.

En extrapolant, nous pouvons dire que la question « Quelle est la bonne technique ? » est mal posée. Car l'adéquation varie selon l'objet ; sa validité présente des degrés et diverses techniques peuvent être complémentaires.

4. Quelle(s) technique(s) choisir ?

Compte tenu de ce qui précède, le choix d'une (ou des) technique(s) d'observation adéquate(s) se révèle passablement complexe tant sont nombreux les facteurs qui interviennent. Il est dès lors plus judicieux de reposer la question ainsi :

Etant donné la situation S et l'objectif O, comment choisir la technique T (ou les techniques T, T₁, T₂,...) à appliquer ? Quelle valeur attribuer aux résultats obtenus par la technique T (ou les techniques T, T₁, T₂,...) ? Comment expliquer les éventuels décalages entre les résultats obtenus par deux techniques T₁ et T₂ ? Dans quelle mesure est-il légitime d'extrapoler à l'ensemble de la communauté les résultats obtenus pour une fraction ?

Prenons une communauté bilingue composée de deux groupes G₁ et G₂ ayant respectivement pour langue L₁ et L₂. Donnons-nous un objectif : savoir comment les membres de cette communauté se comportent dans leurs contacts intergroupes. Nous pouvons avoir recours à la technique T₁, soit l'enquête par questionnaire. Ainsi pourrions-nous poser aux informateurs des questions comme :

¹ Cf. JOLIVET, Remi, 1973, *Description quantifiée en syntaxe du français*, Genève, Slatkin.

Q₁. Quelle est votre première langue ?

Q₂. Quelles autres langues parlez-vous ?

Q₃. Quelles langues parlez-vous avec vos amis ?

Q₄. Quelles langues parlez-vous au marché ?

Et ainsi de suite.

Nous pouvons – sur la foi des réactions recueillies – procéder à des calculs pour savoir si le bilinguisme est généralisé ; si les deux langues se trouvent sur un pied d'égalité ; si une langue, jouant le rôle de langue véhiculaire, a une position privilégiée ; etc.

Mais ces conclusions ne sont valables que si nous avons de bonnes raisons de considérer les réponses comme reflet fidèle du comportement. Ces arguments proviennent souvent des observations portant sur d'autres comportements sociaux et culturels des deux groupes. A défaut de pareils arguments, on peut douter de la qualité des réponses, et se poser des questions telles que : « En répondant à Q₂, les sujets ne seraient-ils pas tentés de donner de leurs connaissances linguistiques une image plus riche qu'en réalité ? »

Nous pourrions, dans ce cas, vérifier les réponses. Par exemple, demander aux informateurs G₁ de donner, dans leur propre langue, l'équivalent de certains termes (monèmes, syntagmes, phrases, ...) de L₂. Ou vice versa. Nous serons ainsi en mesure d'apprécier la maîtrise de L₁ par les G₂, ainsi que la maîtrise de L₂ par les G₁.

A l'opposé, il se peut que les sujets G₁ nient qu'ils connaissent L₂. Pour diverses raisons dont des raisons identitaires : le désir de manifester l'attachement à leur langue. La volonté de marquer la distance sociale qui sépare son groupe d'avec l'autre peut conduire les sujets à donner des réponses « convenables ». Ainsi on a pu constater que dans certains cas, il en coûte à un groupe social G₁ de « s'abaisser » devant les sujets G₂ en utilisant L₂.

5. Variations structurales et multiplicité des techniques

On voit que les techniques d'observation dépendent directement des dimensions de variation de la structure et de l'usage des langues ; et qu'elles sont nombreuses, sans doute en nombre indéterminé. Il suffit d'envisager les configurations possibles des pratiques bilingues pour avoir une idée de la panoplie technique, mais aussi de la grande complexité que revêtirait l'enquête (tant dans sa conception que dans son interprétation).

Ci-dessus (cf. §4), on a exploré dans deux directions en considérant les facteurs situationnels (tels que le marché) d'une part, et d'autre part d'autres facteurs sociaux (entre amis, par ex.) susceptibles de laisser des traces sur les réponses. Or, on peut multiplier les facteurs tant situationnels (en ajoutant école, administrations, ...) que sociaux (en incluant tranches d'âge, classes sociales, ...).

On peut en outre orienter notre curiosité dans d'autres directions. Passer, par exemple, de la communauté bilingue à une communauté trilingue, quadrilingue, etc., et considérer le modèle extrêmement complexe qui en résulte¹. Cette complexité atteint un tel point qu'il est matériellement impossible de mener une recherche en utilisant toutes les techniques.

II. Problèmes spécifiques

6. Situation linguistique au Niger

La République du Niger – territoire de 1,2 million de kilomètres carrés – compte 10 millions d'habitants² dont 1 à 1,2 million à Niamey, la capitale³. On y pratique dix langues nationales. La composition de la communauté nigérienne est la suivante⁴ : Hausa 54%, Songhay-Zarma 25%, Peuls 9%, Touaregs 8%, Kanuri 3%. Les autres – Arabes, Gourmantché, Tubu, Buduma – totalisent 1%⁵.

Le français, langue officielle du pays, est pratiqué par 10 à 12% de la population. On estime à 22% les sujets qui savent lire et écrire en français, arabe ou une autre langue nationale⁶.

Depuis une vingtaine d'années, des écoles expérimentales ont dispensé des enseignements en langues nationales. La loi de décentralisation adoptée en 1997 confère une certaine autonomie

1 Par ce modèle, on chercherait à comprendre ce qui se passe quand entrent en contact des membres de G, G₁, G₂, et quelle(s) langue(s) on pratique. Il est facile d'imaginer la complexité du modèle quand le nombre des langues atteint la dizaine.

2 Selon *Projections démographiques 1994-2025*, novembre 1994, Ministère du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Direction de la population. Projection basée sur le recensement de 1988. Dans certains milieux informés, on estime plutôt la population du Niger à 11 millions.

3 Selon le même recensement projection, la population de Niamey serait de 652 400 en 2000. Cependant, compte tenu de l'exode rural accéléré, on l'estime de 1 à 1,2 million.

4 Selon le recensement de 1988.

5 Cette énumération comporte une approximation en ce qu'elle ne distingue pas entre groupes sociaux et communautés linguistiques.

6 Cf. *Indicateurs démographiques et socioéconomiques des pays membres du CILLS* [= Comité inter-états de lutte contre la sécheresse], 1995.

aux Régions; celles-ci auront – une fois la loi appliquée – la possibilité de promouvoir les langues nationales à l'école.

7. Objectifs de l'enquête

Le projet vise l'étude des pratiques et représentations linguistiques au Niger. Voilà deux phénomènes linguistiques complexes, car variables tous les deux.

Au niveau des pratiques la question – classique – est de savoir qui parle quelle langue, à qui, où et quand. Mais dans cette recherche nous voulons aussi cerner – pour certaines variantes – les zones d'emploi et leur extension, étant donné qu'il n'y a pas d'atlas linguistique pour le Niger.

Au niveau des représentations linguistiques, le but est de rechercher les valeurs et les hiérarchies attribuées par les sujets aux diverses langues. Celles-ci sont variables en ce que deux groupes linguistiques n'accordent pas la même place à la langue d'un troisième groupe. Mais aussi parce qu'un seul et même groupe linguistique peut apprécier différemment la langue d'une autre communauté suivant des facteurs historiques (bonne entente ou rapports conflictuels dans le passé) ou l'environnement social : par ex. lequel des deux groupes en contact est majoritaire. Ainsi, on ne peut dire que L_1 (le hausa, par ex.) sert de langue véhiculaire dans le contact entre le groupe G_1 hausophone et un autre groupe linguistique G_2 , (disons kanuri). Ni non plus affirmer qu'il y a une seule représentation de la langue L_1 chez tous les sujets parlant L_2 .

8. Quelle(s) technique(s) ? Et pourquoi ?

La technique adoptée pour la collecte des matériaux est l'enquête par questionnaire administré oralement (cf. dans ce volume, ROUILLER, « Représentations linguistiques des Nigériennes et des Nigériens » pour l'intitulé de chaque question). Elle convient bien à nos objectifs étant donné :

- que nous voulons couvrir tout le territoire de la République du Niger,
- et que nous avons affaire à une population en majorité non scolarisée.

L'enquête par questionnaire est apte à dégager la structure élémentaire. Nous savons pertinemment que dans certaines zones – non dans toutes –, la pratique effective d'un sujet est

décalée par rapport à celle qu'il indique par ses réponses ; et que ce décalage peut être mis en évidence par recours à des techniques complémentaires. Mais c'est là une approximation qui nous a paru convenir aux buts poursuivis.

9. Composition du questionnaire

Le questionnaire comporte les parties suivantes :

- a) une fiche sociologique. Elle contient les rubriques classiques : âge, lieu de résidence, état civil, religion. Mais aussi – sous état civil – le nombre d'épouse¹ ;
- b) une partie concernant les pratiques. On s'intéresse ici à la (ou aux) langue(s) de l'informateur : sa langue première, sa (ou ses) langue(s) seconde(s) . Mais aussi à leur(s) sphère(s) d'emploi : en famille, entre amis, au marché ;
- c) une partie visant les représentations : quelles langues sont jugées aptes à quelles fonctions. Sont visés les desiderata quant aux langues à employer dans les diverses instances de la vie sociale : école, administration, religion, circonstances solennelles (discours du préfet). Par ailleurs on leur demande quelle langue ils choisiraient pour recouvrer l'usage du langage s'ils leur arrivait de le perdre.
- d) Des questions portent sur la (ou les) langue(s) pouvant servir à la prière ou impropre (s) à cette fonction. Elles cherchent à faire apparaître l'estime (ou le mépris) qu'ont les sujets interrogés pour un autre groupe linguistique et sa langue. Dans tous ces cas, on demande à l'informateur de motiver son choix ;
- e) une partie censée répertorier des variations à l'intérieur des communautés hausaphone et zarmaphone. Qu'il existe des variations linguistiques à l'intérieur des communautés réparties sur un si vaste territoire n'a rien d'étonnant. Nous cherchons à connaître – sur un nombre limité d'éléments – les variantes (phonologiques, morphologiques, syntaxiques, lexicales) en usage à chaque point d'enquête ;
- f) une partie pour contrôler la connaissance, par les non natifs, du hausa ou du songhay-zarma comme langue(s) seconde(s). Que connaît réellement le sujet qui déclare parler une langue seconde ? Des questions sont formulées pour apprécier si cette connaissance est considérable ou se limite à des rudiments. Dans le même but, un

¹ Nous n'avons pas pensé à demander aux informatrices si leurs maris avaient une (ou des) co-épouse(s). Voilà la trace qu'a laissée sur le questionnaire l'état civil des concepteurs, tous des femmes ou hommes de familles monogames !

dessin représentant une lutte traditionnelle est soumis à l'informateur qui est invité à décrire la scène. Les réponses permettent en outre de repérer les interférences (notamment au niveau phonologique).

Nous avons dit plus haut que le contrôle de la langue seconde est réservé aux cas où celle-ci est le hausa ou le songhay-zarma. La raison en est que ces deux langues ont une supériorité numérique, et qu'elles jouent fréquemment le rôle de langue véhiculaire, en synchronie ; et qu'en diachronie, elles supplantent souvent les langues minoritaires¹.

III. Interprétations des réponses

10. Quel sens donner aux réponses ?

Pour être convaincantes, les conclusions tirées d'une enquête doivent être fondées sur des principes explicites. Trois prémisses sont sous-jacentes :

1° *Récurrence*. Les réponses récurrentes sont nécessairement significatives. Elles révèlent des aspects de la structure dans la mesure où, dans des conditions identiques, il nous est donné de faire des observations identiques. En revanche, des observations isolées on ne peut tirer aucune information intéressante, du moins au niveau où est posé le problème. Ainsi du jugement d'un fulfuldephone qui souhaite exclure le hausa de tout usage intergroupe².

2° *Biais*. Les réponses sont parfois biaisées. Ainsi, il n'est pas improbable que l'informateur choisisse certaines réponses dans le souci de donner de sa langue – donc de lui-même – une image plutôt avantageuse. Mais il peut y avoir dans les réponses du sujet parlant une signification qui n'est pas nécessairement conforme à la signification immédiate de sa réponse. Il nous incombe de la découvrir. Cette quête implique qu'on échafaude une nouvelle hypothèse qui sera à confirmer ou réfuter par une nouvelle observation. Dans certains cas, on peut se douter de l'existence du biais. A titre d'exemple, on peut citer le cas de l'informateur qui donne une réponse, se ravise et

1 Cf. ABDOU DJIBO, Moumouni, 1994, *Etude sociolinguistique du Niger : Eléments d'approche d'une future politique linguistique*, Paris (thèse soutenue à l'Université René Descartes) et ANIWALI, Idrissa, 1994, *Les problèmes linguistiques au Niger*, Lyon (thèse soutenue à l'Université Jean Moulin).

2 On peut citer S.S.R., résident à Tchadaoua, région de Maradi. Fulfuldephone. Quarantaine. Parle hausa, français et anglais. Il parle fulfulde et hausa en famille, entre amis et au marché. La seule langue qu'il estime impropre à la prière est le hausa. Se prononce contre l'usage du hausa dans les rapports intergroupe. Son attitude trouverait sans doute une explication ; mais par des facteurs qui n'ont aucune pertinence dans le cadre de la présente recherche.

demande qu'on la rectifie¹. Une telle réaction peut être due à l'insécurité linguistique qu'on peut mettre en évidence par des techniques éprouvées pour peu qu'une telle explication fasse partie des objectifs de la recherche en question.

3° *Signification immédiate*. La réaction sans biais est cependant majoritaire. Car pour que deux variantes soient porteuses de signification sociale, il faut d'abord qu'elles soient reconnues comme appartenant à la même langue. Cette identité est la condition même de l'altérité. Autrement dit, c'est dans une masse de phénomènes invariables qu'on peut reconnaître une ou plusieurs variante(s), et les charger d'un sens dans les relations interpersonnelles.

On a souvent des indices signalant qu'une réponse peut être interprétée dans sa signification immédiate. Par exemple quand la réponse corrobore d'autres faits observés tels que des comportements sociaux non linguistiques²; ou quand, par recoupement, on trouve une cohérence entre les réponses fournies à diverses questions.

11. Au-delà du sens immédiat

Pour savoir s'il faut chercher, au-delà de la signification immédiate, une autre qui reflète les entrelacs du tissu social, différents procédés se sont révélés efficaces. L'existence d'une signification au second degré n'abolit pas nécessairement le sens immédiat des réponses. Dans bien des cas, elle ne fait que l'atténuer. Ainsi dans son enquête sur le système phonologique du français, Martinet interprète toutes les réponses dans leur signification immédiate. Comme si elles étaient toutes exemptes de biais et détours. Malgré cette approximation, les résultats ont été confirmés par d'autres enquêtes fondées sur la même technique avec peu de modifications. On comprend aujourd'hui pourquoi cette grosse approximation n'invalide pas les résultats. Les réflexions et recherches de Labov ont montré que la norme linguistique a un aspect psychologique au moins aussi important et prégnant que la norme statistique qu'on peut dégager par l'observation des pratiques effectives.

Il apparaît dès lors que l'approximation que comporte une technique d'observation n'est pas un défaut en soi. Il y a défaut quand l'approximation n'est pas adéquate au but poursuivi. Au niveau d'une enquête à grande échelle notre approximation semble convenir.

1 Une paysanne hausaphone de Tchadaoua, région de Maradi, donne pour 'couteau' d'abord *ziki*, se ravise ensuite et demande de le remplacer par *uka*.

2 Ainsi à Toda, village peul, région de Maradi, les informateurs ont tous écarté le hausa des fonctions intergroupes. L'argument avancé était que « Les Hausa nous méprisent ; nous les méprisons aussi. » Noter qu'en 1991 dans ce village un conflit opposait les Peuls et les Hausa. 104 Peuls y périrent.

D'autres recherches – plus ponctuelles, plus nuancées mais aussi de portée moins générale – pourraient apporter des compléments utiles mais qui probablement ne changeraient rien au contour esquissé pour la structure élémentaire. Or, c'est précisément ce niveau de structure que vise l'enquête dont il est fait état ici.

Pour procéder dans le prolongement de l'enquête par questionnaire, différentes démarches se révèlent utiles. En voici quelques exemples groupés en deux instances : repérage et techniques complémentaires.

12. Repérage

Comment repérer les biais introduits par une technique d'observation ? Certaines questions touchant aux sphères de la vie privée et aux convictions intimes risquent – on le sait d'expérience – d'entraîner la réticence des informateurs. Le sacré en est un exemple.

Quatre questions portent sur les relations entre langue et religion :

- Quelle langue voulez-vous utiliser pour prier en dehors de l'arabe ?
- Dans quelle(s) langue(s) ne voudriez-vous pas prier ?

Chaque question est suivie d'une autre demandant de justifier la réponse.

Tout au long de l'enquête, ces questions ont posé des problèmes que nous n'avons pas rencontrés ailleurs. A maintes reprises, l'opportunité de poser pareilles questions a fait l'objet de discussions lors de l'élaboration du questionnaire mais aussi lors de sa passation. Ainsi la première des deux questions sort du lot par son taux remarquablement élevé de non réponse. Cette particularité conduit déjà le chercheur à supposer que les réponses peuvent être biaisées. Des recoupements confortent cette hypothèse.

Exemple : un informateur peut estimer le français et l'anglais impropres à la prière. Le motif évoqué est «Ce sont des langues que je ne connais pas ». Or, le même sujet se déclare unilingue (en réponse à la question : Parlez-vous d'autres langues ?). En toute rigueur, il devrait ajouter à la liste le hausa, le songhay-zarma, le kanuri , qu'il déclare ne pas connaître.

A nous de chercher les raisons cachées de ces réponses apparemment contradictoires. Notre connaissance des traditions qui régissent les rapports intergroupes peut nous y aider. Nous savons que les composants de la population nigérienne s'estiment tenus par le devoir de respect et de réserve envers les autres groupes ethniques ; et qu'on ne peut tenir des propos irrévérencieux ni

proférer des critiques franches qu'à l'endroit des groupes avec lesquels on entretient des liens étroits : cousinage ou parenté à plaisanterie (comme entre les Peuls et les Maori)¹.

En partant de là, une interprétation se dégage : l'informateur assimile la langue au groupe ethnique qui la pratique, d'une part, et comme, d'autre part, le questionnaire établit un lien étroit entre la langue et la religion, déclarer une langue impropre à la prière, c'est déprécier la communauté qui la pratique ; c'est considérer cette communauté comme infidèle². L'informateur ne se prononce pas sur l'aptitude des langues, mais révèle ses sentiments envers la communauté qui la parle.

Cette hypothèse peut aussi expliquer le refus de nombreux informateurs de répondre à la question concernant les langues impropres à la prière. Elle explique aussi les rares cas où un groupe déroge à ce devoir de réserve : on ne s'étonnera pas de voir tous les informateurs de Toda, village peul, signaler le hausa impropre à la prière si l'on sait que de violents conflits ont opposé cette communauté à un groupe hausa.

Le biais semble évident. Mais c'est bien ce que nous visions par ces questions ; le but était de savoir si les sujets interrogés établissaient des liens entre langue et communauté, d'une part, entre langue et fonction religieuse d'autre part. Ce qui permettrait de comprendre la façon dont ils se représentent les autres fractions de la population nigérienne et leurs langues respectives.

13. Techniques complémentaires

Restons encore un instant avec les problèmes que posent les questions touchant aux rapports langue/religion. Nous pouvons nous contenter de cette explication. Ce, d'autant plus qu'il nous est donné d'observer un fait analogue dans d'autres points d'enquête où le conflit entre deux groupes influence les jugements portés sur la langue des adversaires³.

1 Cf. KOMPAORE, Prosper. 1999. « La parenté à plaisanterie : une catharsis sociale au profit de la paix et de la cohésion sociales au Burkina Faso », in *Les grandes conférences du Ministère de la Communication et de la Culture*, Sankofa et Gurli, Ouagadougou, pp. 99-121 ; NYAMBA, André. 1999. « La problématique des alliances et des parentés à plaisanterie au Burkina Faso : historique, pratique et devenir », *Ibid.* pp. 73-91 ; TOPAN, Sanné Mohamed. 1999. « La parenté à plaisanterie ou Rakiiré - Sinagu - De - Tiraogu », *Ibid.* pp. 93-97.

2 Noter que déclarer le français ou l'anglais impropre à la prière ne tire pas à conséquence dans la mesure où les sujets qui les parlent ne se réclament pas de la foi musulmane.

3 Ainsi, nous avons observé que les informateurs - kanuri - de Kabélawa, région de Diffa, qui vivent dans le voisinage d'une population tubu ne souhaitent pas l'usage du tubu dans les fonctions intercommunautaires (école, administration, circonstances solennelles) ; et qu'ils estiment en outre le tubu impropre à la prière. Or, cette dérogation au devoir de réserve devient plausible quand on sait que de violents conflits ont opposé il n'y a pas longtemps les deux communautés ; conflits entraînant mort d'hommes et dégâts matériels.

Nous pouvons aussi chercher à cerner de plus près les rapports langue/religion et langue/communauté parlante. Dans ce cas, nous devons émettre une ou plusieurs nouvelle(s) hypothèse(s) et recourir à un autre dispositif technique pour la (ou les) vérifier. Ce dispositif peut consister en un ensemble de techniques qui – par leur complémentarité – font apparaître des aspects jusque-là restés dans l'ombre. Ce sera une autre recherche, plus approfondie sur un point particulier, mais aussi moins générale en ce que ses résultats ne valent que pour un domaine limité (une classe sociale, une région géographique, une tranche d'âge, ...).

L'assimilation de la langue et des sujets qui la parlent est un phénomène assez fréquent. Mais il n'en demeure pas moins qu'on peut la soumettre à une étude plus approfondie. Ainsi, peut-on concevoir des protocoles d'enquête permettant de faire le départ entre l'homme et sa langue. Pour ce faire, il est souvent utile de compléter l'enquête soit par des interviews, soit par des observations 'in vivo', soit par l'observation du comportement de l'informateur investi du rôle de protagoniste d'un échange linguistique, etc.

14. Ajustement par tentative et erreur

Toute enquête comporte des risques d'erreur. Dans une de ses versions antérieures, testée dans la pré-enquête, le questionnaire comportait des questions concernant le choix de langues dans l'enseignement à tous les niveaux (école primaire, collège, lycée, université). Etant donné que la majorité de nos informateurs n'ont pas eu de scolarité, la différence des questions leur échappait ; et nous récoltions des réponses uniformes pour tous les niveaux de l'enseignement. Les réactions des informateurs nous ont amenés à nous interroger sur l'opportunité de ces questions. En conséquence deux modifications ont été apportées à l'enquête. D'une part l'interrogation sur le choix de langue à l'école a été limitée à une seule question. Il n'est évidemment pas judicieux de demander avis sur des problèmes qui sont en dehors des préoccupations de la population enquêtée. D'autre part, le choix de langue à tous les niveaux de l'enseignement paraissait trop important pour être abandonné dans l'enquête. Nous avons choisi de compléter l'enquête par un volet qui s'adresse aux 'leaders d'opinion'. Chargées de la gestion de certains aspects de la vie publique (préfecture, sous-préfecture, mairie, ...) et familières des problèmes posés par le choix de langue à divers niveaux, ces personnalités sont susceptibles de répondre en connaissance de cause.

15. Pour conclure

Par l'enquête, le descripteur tente d'obtenir l'image d'une situation linguistique à un moment donné et sous un angle déterminé. L'image ne peut être totalement conforme à l'objet. Elle ne peut être utile que par l'abstraction qu'elle fait de certains aspects du réel. A condition que l'abstraction soit adéquate au but fixé.

Dans notre enquête, abstraction a été faite de nombreux aspects de la réalité linguistique pour donner un aperçu global, lisible, des langues du Niger et de leur diversité tant dans l'usage qu'en font les communautés linguistiques que dans l'appréciation qu'elles en ont.